

# MODALITÉS DE DEMANDE DE BOURSE POUR 2025-2026

**ATTENTION** : vous devez déposer un dossier de demande de bourse pour 2025-2026 même si vous étiez déjà boursier en 2024/2025.

## 3 MOYENS SONT À VOTRE DISPOSITION POUR DEMANDER LA BOURSE

### Choix 1 : AUTOMATISATION DE L'EXAMEN DU DROIT À BOURSE

(un document spécifique sera à remplir à la rentrée, voir ci-dessous)

#### PRÉREQUIS

LA DÉCLARATION DE REVENUS 2025 DOIT AVOIR ÉTÉ EFFECTUÉE AU PRÉALABLE.

C'est l'avis d'imposition 2025 concernant les revenus de 2024 qui est pris en compte (revenu fiscal de référence).

#### DONNER VOTRE ACCORD

Vous devrez cocher la case de consentement et renseigner les informations demandées dans l'encart « ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE » sur le document de vérification de vos coordonnées qui sera distribué à l'élève à la rentrée en septembre.

#### ACCEPTATION OU REFUS DE VOTRE DEMANDE

La décision vous sera transmise par le service académique des bourses dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2025/2026.

### Choix 2 : SUR EDUCONNECT

(du 1<sup>er</sup> septembre au 16 octobre 2025)

La demande est à faire sur le téléservice EDUCONNECT

<https://educconnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e1s2>

avec les numéros d'identification fiscale du responsable légal et de son conjoint le cas échéant.

#### ACCEPTATION OU REFUS DE VOTRE DEMANDE

La décision vous sera transmise par le Service Académique des Bourses dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2025/2026.

### Choix 3 : PAR DOSSIER PAPIER

(du 1<sup>er</sup> septembre au 16 octobre 2025)

#### Formulaire CERFA à télécharger

sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43243> à remplir et à déposer au lycée avec les justificatifs demandés.

#### ACCEPTATION OU REFUS DE VOTRE DEMANDE

La décision vous sera transmise par le Service Académique des Bourses dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2025/2026.

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre sur le site**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616>